

Décision

Générale

colonial

Décision n° 902 accordant une permission à M, Marianos,.

n° 902

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le contrat en date du 13 décembre 1948 engageant M, Marianos en qualité de mécanicien des travaux publics : Vu la demande du 5 août 1949 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

— Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Marianos, mécanicien en service aux travaux publics. Art. 2. La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDOX.